

Pièce jointe n°8
Incidences notables sur l'environnement

4° de l'art. R. 512-46-3 du code de l'environnement

A l'instar du CERFA 15 679*04, relatif à la demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installations classées, la présente pièce jointe s'articule sous forme de tableau. Dans une première partie, elle a pour objectif d'appréhender le milieu d'implantation et la sensibilité du secteur et en deuxième partie d'analyser les incidences notables sur l'environnement.

I SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE EN FONCTION DE LA LOCALISATION DU PROJET

Milieu d'intérêt	Projet situé dans le milieu	Description du milieu impacté le cas échéant
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	La ZNIEFF la plus proche est située à environ 1,8 km au Sud (Forêt d'Araize).
Zone de montagne	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Zone couverte par un arrêté de protection biotope	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Territoire d'une commune littorale	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Parc national, parc naturel marin, réserve naturelle (nationale ou régionale), zone de conservation halieutique ou parc naturel régional	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Un inventaire des zones humides a été réalisé sur le terrain du projet et a permis de montrer leur absence. Le rapport associé est fourni en pièce jointe n°9.
Commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Site ou sols pollués	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Zone de répartition des eaux	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-

Site inscrit	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
--------------	--	---

Milieu d'intérêt	Projet situé dans ou à proximité du milieu	Description du milieu impacté le cas échéant et distance
Site Natura 2000	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-
Site classé	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	-

II EFFETS NOTABLES DU PROJET, Y COMPRIS DES EVENTUELS TRAVAUX DE DEMOLITION, SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Nature et importance de l'effet le cas échéant
Ressource	Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement utilisera de l'eau potable principalement pour répondre aux besoins domestiques des employés. Elle sera également utilisée pour le nettoyage des locaux. Il n'y aura pas de procédé de production impliquant un usage d'eau. Par conséquent, la consommation sera faible. De plus, une cuve de récupération des eaux pluviales de toiture sera installée. Elle permettra d'alimenter les sanitaires et l'arrosage des plantations. Son volume de 20 m ³ permettra une autonomie sur ces usages d'environ 25 jours.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-

¹ Non Concerné

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Nature et importance de l'effet le cas échéant
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet d'un inventaire de la faune et de la flore à une période favorable (14/06/2022). Il permet de conclure à un enjeu moyen des habitats du site. Conformément aux préconisations de ce rapport, le maître d'ouvrage maintiendra les haies périphériques existantes sur le terrain et autant que possible des surfaces de prairie. L'activité logistique, par les surfaces libres nécessaires au respect des distances d'éloignement, permet de maintenir une part conséquente de prairie, notamment à l'Ouest et au Sud (voir plan de masse en pièce jointe n°20). Le rapport de diagnostic de la biodiversité complet est fourni en pièce jointe n°9.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées point précédent ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise un terrain aujourd'hui exploité pour de l'agriculture. Il fait cependant l'objet d'une affectation urbanistique comme zone à urbaniser à des fins d'activité économique. Le terrain a été choisi parmi d'autres en fonction de ses caractéristiques déterminantes : superficie suffisante, au sein d'un parc d'activités en cours d'aménagement et avec un accès rapide à une voie routière très capacitaire. Aucun foncier déjà aménagé et pouvant répondre aux besoins de LEGENDRE DÉVELOPPEMENT n'a été identifié sur le territoire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est concerné par : <ul style="list-style-type: none"> - Le risque de retrait-gonflement de l'argile (faible) ; - Le risque de feu de forêt ou d'espace naturel ; - Le risque sismique (faible) ; - Le risque de transport de matières dangereuses (RD173) ; - Le risque de radon (niveau 3).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-

Incidence potentielle de l'installation		Oui	Non	NC ¹	Nature et importance de l'effet le cas échéant
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement en fonctionnement entrainera un trafic quotidien compris entre 50 et 100 poids-lourds.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité logistique n'est pas génératrice de bruit. Le bruit provient plutôt du trafic routier induit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à proximité de la route départementale 173 et subit les émissions sonores issues du trafic routier.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Nuisances	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones de chargement/déchargement seront éclairées en période de faible luminosité.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement générera des rejets d'eaux usées domestiques vers le réseau d'assainissement public. L'imperméabilisation entrainera des ruissellements d'eaux pluviales qui feront l'objet d'une régulation sur site dont les modalités sont détaillées en pièce jointe n°2 bis.
	Engendre-t-il des d'effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
Déchets	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'établissement générera des déchets classiques : déchets domestiques, emballages, etc. En l'absence de procédé de production, il n'y aura pas de déchet spécifique à l'activité.
Patrimoine/Cadre de vie/ Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le développement de ce terrain pour l'activité logistique réduira la surface exploitée en agriculture.

V MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION

Le choix du terrain d'implantation permet une réduction des incidences du trafic routier induit grâce à la proximité de voies départementales, en particulier la RD173 en 2 x 2 voies. Cet emplacement offre également une distance vis-à-vis des zones résidentielles de la commune.

LEGENDRE DÉVELOPPEMENT a choisi ce terrain pour sa localisation idéale (proximité d'une voie rapide), mais aussi pour le peu d'enjeux liés à la biodiversité qu'il présente. Aucun terrain offrant une telle capacité foncière au sein du territoire visé, entre Rennes et Angers, n'a été identifié. La localisation est stratégique puisqu'elle répondait au besoin de deux acteurs identifiés à proximité des villes de Rennes, Nantes, Angers et Laval.

Le maître d'ouvrage assurera autant que possible le maintien des haies périphériques présentant un intérêt écologique relevé par le diagnostic de biodiversité réalisé.

Enfin, d'autres mesures sont prévues telles que :

- La régulation des eaux pluviales sur le site, conformément au SDAGE Loire-Bretagne ;
- Le traitement par un séparateur d'hydrocarbures des eaux pluviales ruisselant sur les voiries ;
- Un bassin de confinement permettant de retenir un éventuel écoulement de liquides présentant un risque de pollution ;
- La mutualisation des deux fonctions précédentes afin d'optimiser l'usage du foncier et maintenir des surfaces de pleine terre ;
- Des panneaux solaires photovoltaïques en toiture ;
- L'installation d'un système de récupération des eaux pluviales afin d'alimenter certains usages domestiques (sanitaires notamment) pour une autonomie prévue de 25 jours.